

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Monsieur Hicham BENNANI, Directeur,

Représentant légal du dispensateur de formation Institut Européen de Formation - Compagnons du Tour de France,

Atteste que :

Monsieur DE SOUSA Helbert

salarié(e) de l'entreprise **DE SOUSA ROSA**

dont le statut est : Salarié Entreprise

a suivi l'action de formation **MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED -**

Nature de l'action de formation :

- ☐ action de formation
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 15/02/2021 au 19/02/2021 pour une durée totale de 32h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : MOUCHARD

Le : 01/03/2021

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
BENNANI Hicham - Directeur



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France

INSTITUT EUROPÉEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE
2, rue Léopold Alixant - 39330 MOUCHARD - Tél. +33 (0)3 84 73 82 46 - Fax 03 84 73 82 49
mouchard@compagnonsdutourdefrance.org - www.mouchard.compagnonsdutourdefrance.org

Association régie par la loi de 1901 - Enregistrée sous le n°43 39 00 389 39 ne valant pas agrément de l'État
SIRET 403502347 00012 - NAF 8532Z - Membre de la Fédération Compagnonnique Nationale, reconnue d'utilité publique





ATTESTATION DE FORMATION
ANNEXE 3 : MONTAGE ET DÉMONTAGE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED
ANNEXE 4 : RÉCEPTION ET MAINTENANCE
ANNEXE 5 : UTILISATION

Helbert DE SOUSA

INSTITUT COMPAGNONS TOUR DE FRANCE (MOUCHARD)

a suivi
du 15-02-2021 au 19-02-2021
la session n° 528405

INSTITUT COMPAGNONS TOUR DE FRANCE - 39330 MOUCHARD
(durée : 32 heures)

conformément à la recommandation R. 408
de la Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés
(CNAMTS)
Annexes 3, 4, 5

Le(s) formateur(s)

Christian CACHOT

signatures

le 01 03 2021

